Serein et Armance
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	18 JUIN 2026

RELEVE DE DECISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BUCINA – DAM – DAUVISSAT – DELOT – ETIENNE – LUCAS - RELTIENNE

Messieurs BLAUVAC – BOUCHERON A. – BOUCHERON D. – CEBRUNSKA – CLERIN – CORNIOT – COURSIMAULT – CROZET – DELAGNEAU G - DELAGNEAU J.L. – DELOT - DOS SANTOS RISCADO – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT S. – GUETTARD – HARIOT – HUET – HUOT – MAILLARD – MORINIERE – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – SEILLIEBERT – RIBEREAU GAYON (suppléant de Mme BRUNIOT) - TORI

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames BLANCHON, CORNELIS, DENOMBRET, GUENARD, ROY et Messieurs BLANCHET, BERTHIER, CHARTI, GAILLOT M., lesquels avaient donné respectivement pourvoir de voter en leurs noms à Messieurs COURSIMAULT, HUOT, TORI, Mesdames DELOT, ETIENNE, Messieurs FOURREY, CEBRUNSKA, DELOT, GAILLOT S.

ETAIENT ABSENTS :

Messieurs BAILLET (excusé) – MATIVET – NONAT – Mme THEVENON

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – TAXE DE SEJOUR 2027

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'appliquer les taux de taxe de séjour suivants à compter du 1er janvier 2027 et pour toute l'année 2027 :

Catégories d'hébergement	Montants 2027
Palaces	**4,80 €**
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	**2,00 €**
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	**1,45 €**
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	**1,00 €**
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	**0,73 €**

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	**0,64 €**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	**0,45 €**
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	**0,20 €**

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – GEMAPI ET INONDATIONS – PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRI) PAR DEBORDEMENT DE L'YONNE – COMMUNE DE BEAUMONT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REND** un avis favorable sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement de l'Yonne pour la commune de Beaumont ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – GEMAPI ET INONDATIONS – PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PPRI) PAR DEBORDEMENT DE L'YONNE – COMMUNE DE CHEMILLY SUR YONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REND** un avis favorable sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement de l'Yonne pour la commune de Chemilly sur Yonne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

FAMILLE ET SANTE – SANTE – MAISON PLURIDISCIPLINAIRE D'HERY-SEIGNELAY – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU PROFIT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de locaux au Conseil Départemental de l'Yonne pour des consultations de puériculture de PMI
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention.

FAMILLE ET SANTE – SANTE – MAISON PLURIDISCIPLINAIRE D'HERY-SEIGNELAY CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES D'HERY ET SEIGNELAY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec les communes d'Héry et de Seignelay pour des missions liées à la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Héry Seignelay ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention.

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – RAPPORT ANNUEL 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND acte du rapport annuel pour l'année 2025 communiqué par la société Action Développement Loisirs /Espace RECREA Délégataire de service public du centre aquatique intercommunal sis à Saint-Florentin.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – INSPECTION DES CAPTAGES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la réalisation des opérations d'inspections décennales des captages d'eau potable pour un montant global de 19 058 € HT

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un accompagnement financier tek que définit ci-dessous :

Financeurs	Montant HT	Pourcentage
Agence de l'eau Seine Normandie	15 246 €	80%
Fonds propres	3 812 €	20 %
Total	19 058 €	100 %

AUTORISE Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la sollicitation de la subvention.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – ETUDES BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le lancement des études concernant les bassins d'alimentation de captages (Puits de la Gravoir aux cochons - Puits de L'Aumère 2 - Puits des Grandes Haies - Puits des Grands Prés - Puits des Prés de la rivière et Puits du champ des raves) pour un montant global de 90 000 € HT ;

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un accompagnement financier tek que définit ci-dessous :

Financeurs	Montant HT	Pourcentage
Agence de l'eau Seine Normandie	72 000 €	80%
Fonds propres	18 000 €	20 %
Total	90 000 €	100 %

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la sollicitation de la subvention.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE – RENOUVELLEMENT RESEAUX D'EAU POTABLE – BRIENON SUR ARMANCON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable pour les secteurs S1 et S0 situés sur la commune de Brienon sur Armançon dont le montant global est évalué à 763 000 € HT ;
- **SOLLICITE** le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 40 % soit 305 200 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la sollicitation des subventions.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les tarifs des prestations ponctuelles d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF à compter du présent conseil communautaire et jusqu'à nouvelle décision en la matière tels que définis dans le tableau joint ci-dessous :

TARIFS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	TARIFS HORS TAXES
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	
Par logement	1 000 €
Pour les activités industrielles, artisanales, commerciales, service public ou d'intérêt collectif	1 000 €
Pénalités	
Présence d'un branchement non déclaré	1 500 €
Majoration de la redevance d'assainissement collectif *(collectivité et délégataire)*	
Pour non-raccordement obligatoire dans un délai de 2 ans	400 %
Pour un immeuble mal ou incomplètement raccordé	400 %
Pour un rejet non autorisé	400 %

- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DANS LES STRUCTURES EXTERIEURES – COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE DE L'ARMANCON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** comme représentant suppléant dans les instances de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Sage de l'Armançon ;
  Représentant titulaire : BAILLET Patrice
  Représentant suppléant : BLAUVAC Bruno

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

RESSOURCES INTERNES – DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DANS LES STRUCTURES EXTERIEURES – ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DE L'ARMANCON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** comme représentant suppléant dans les instances de l'EPAGE de l'Armançon :
  - Monsieur Benoit LEPRUN
  - Madame HALIPRE Joy
  - Monsieur DEGRANGE François

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – ACHAT DE VEHICULE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'acquisition au prix de 59 000 € HT (70 800 € TTC) auprès de la société PERROT

  VEHICULE INDUSTRIEL, le véhicule suivant :
  Véhicule : RENAULT type c 430 6X4
  N° Châssis : VF630M165KD0023 71
  Immatriculé : FA 494 WQ

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont l'acquisition du véhicule.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – PARC DU GENIE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le règlement intérieur et le modèle de convention ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature des conventions de mise à disposition.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – FRAIS OCCASIONNES PAR L'OPERATION ORION 26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la refacturation des coûts de gestion des déchets du camp dit de Jaulges (ex 15ème BSMAT), durant l'exercice militaire ORION, à hauteur de 8 160 € se répartissant réparti entre :
  - Coût de collecte 2 242 €,
  - Coût de traitement 5 298 €
  - Coût de location de bennes : 620 €

  auprès du Ministère des Armées et des anciens combattants ou de toute structure s'y substituant ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REFACTURATION A GRDF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la refacturation, à la société GRDF les coûts de travaux de génie civil sur le réseau d'assainissement communautaire liés au détournement d'une conduite de gaz et s'élevant à 2 483,16 € TTC (2 069,30 € HT) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – DM N° 01

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ***Dépenses de Fonctionnement :***

- *611 – Prestation de services*		- *6 000.00 €*
- *023 – Virement à la section d'investissement*		*6 000.00 €*
	Total	***0.00 €***

- ***Dépenses d'investissement :***

- *20415342–Bâtiments et installations*		*6 000.00 €*
	Total	***6 000.00 €***
- *021 – Virement à la section de fonctionnement*		*6 000.00 €*
	Total	***6 000.00 €***

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE – CENTRE AQUATIQUE – DM N° 01

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- ***Dépenses d'investissement :***
  - 2138 – Autres constructions 6 000.00 €

Total 6 000.00 €

- ***Recettes d'investissement :***
  - 1315 – Subvention budget principal 6 000.00 €

Total 6 000.00 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DM N° 02

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :
  - DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- 21561 - SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU	- 80 000.00 €
- 2031 – FRAIS D'ETUDES	80 000.00 €
TOTAL :	0.00 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – REMISES GRACIEUSES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les remises gracieuses suivantes :

Factures	Référence	Rôle	Abonné	Montant de remise gracieuse
2025-12867 du 11/12/2025	2025-EA-0012867	33	BOULET Marie Claude	296,64 €
2025-12622 du 10/01/2026	2025-EA-0012622	32	TRON Thierry	1 729,54 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 6 REMISE GRACIEUSE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'annulation des factures suivantes :

Facture	Référence	Rôle	Abonné	Montant de remise gracieuse
2025-12867 du 11/12/2025	2025-EA-0012867	33	BOULET Marie Claude	278,36 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération